

Acquisition d'une parcelle à Mme Paulette MARCHAND, Chemin d'Avanne à Velotte

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mme Paulette MARCHAND a sollicité la commune afin de lui proposer l'acquisition de son terrain classé en zone A du PLU.

D'une contenance de 2 598 m², cette parcelle est située en face de la station d'épuration de Port Douvot.

Compte tenu de la politique foncière menée par la Ville de Besançon en faveur de la protection des zones naturelles et du fait que le terrain concerné est limitrophe de propriétés communales, il est proposé d'acquérir cette parcelle.

Ainsi, la Ville de Besançon acquiert à Mme Paulette MARCHAND la parcelle cadastrée LO n° 59 au prix de 13 000 €.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 13 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2111.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur cette acquisition,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.